



C.A. du 4 novembre 2014

Présidence assurée par M. Del Medico, principal.

15 présents. Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 18h05.

MM. Bedredine (représentant le Conseil Général) et Lapie (Personnalité qualifiée) sont excusés.

Le procès-verbal du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Avant de procéder au vote de l'ordre du jour, M. Del Medico propose la modification suivante :

- ^ ajout d'un second point dans les Affaires pédagogiques relatif à l'organisation de séjours pédagogiques;
- ^ ajout d'une question diverse relative à la gestion financière et matérielle de la restauration scolaire.

Ces modifications sont validées et l'ordre du jour adopté à l'unanimité des membres présents (15).

I - AFFAIRES PEDAGOGIQUES

1/ Installation du nouveau Conseil d'Administration

1.1/ Adoption du règlement intérieur du C.A. :

Ce texte ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le règlement est adopté, en l'état, à l'unanimité des membres présents.

Avant de procéder à l'installation des commissions, un document présentant la composition détaillée du nouveau Conseil d'Administration est distribué (cf. PJ).

Les noms des membres titulaires et suppléants y sont renseignés, à l'exception :

- ^ d'un second représentant de la collectivité de rattachement (Conseil Général) qui doit être nommé pour siéger au côté de M. Bedredine;
- ^ des représentants des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé. A ce sujet, M. Del Medico exprime son regret concernant le fait que ces personnels ne soient pas représentés cette année au sein du conseil d'administration et de ses commissions, faute d'avoir déposé une liste pour les élections.

1.2/ Installation des Commissions (cf. PJ) :

Commission permanente : elle a pour mission principale d'analyser les questions qui seront ensuite soumises au conseil d'administration. Elle est obligatoirement saisie des questions touchant à l'autonomie pédagogique et éducative de l'établissement (élaboration de la DGH, modification du règlement intérieur).

Le conseil de discipline : il se réunit pour décider des sanctions disciplinaires à l'encontre des élèves qui ont commis une faute. Il est automatiquement saisi si un membre du personnel est victime de violence physique.

La composition de ces deux commissions est distribuée en séance.

Les deux autres instances, le Comité Education Santé Citoyenneté (CESC) et le Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS), dites commissions annexes sont également mises en place.

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté : il définit un programme d'actions d'éducation à la santé (prévention des comportements à risque et, notamment, des conduites addictives) et à la citoyenneté (sensibilisation au harcèlement) conformément au projet d'établissement. Il établit des partenariats utiles et garantit la cohérence des actions. M. Del Medico précise que pour guider son action le comité peut décider d'élaborer des questionnaires à destination des élèves afin d'être au plus près de leurs



préoccupations et de leur vécu.

La commission d'hygiène et de sécurité : elle est chargée de faire toutes propositions utiles au conseil d'administration en vue d'améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité de tous, élèves et adultes, au sein de l'établissement. Elle doit promouvoir la formation à la sécurité et a en charge, notamment, la rédaction du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUR) destiné à identifier et répertorier l'ensemble des problèmes relatifs à l'hygiène et la sécurité.

18h30 : arrivée des deux représentants des élèves expliquant qu'ils n'avaient pas reçu leur convocation.

2/ Organisation de séjours pédagogiques

Les projets présentés sont au nombre de 3

2.1/ Projet de correspondance et de voyage à Londres proposé par Mme Desjardins, professeure d'anglais (cf. document joint)

Le projet comporte deux propositions.

Une proposition d'échange épistolaire (courriers, courriels, Internet...) se déroulant sur toute l'année. Le coût serait de 950 € (coût de la prestation de recherche de l'école britannique, de la mise en relation et du soutien d'un conseiller pédagogique pendant la durée de l'échange). Il concernerait 49 élèves sélectionnés parmi 3 classes de 4ème (4ème AL/CH/BG) soit un total de 70 élèves.

De nombreux membres du CA se demandent quels seront les critères qui présideront à cette sélection et s'interrogent sur la pertinence d'une proposition excluant un aussi grand nombre d'élèves d'un projet pourtant structurant dans le déroulement de l'année scolaire. Pour beaucoup, cette mise à l'écart pose un important problème de principe.

La limite de 49 participants semble correspondre à la capacité en sièges d'un bus. Cette contrainte matérielle ne saurait cependant s'appliquer au 1^{er} volet du projet (proposition d'échange épistolaire).

Dans ces conditions, plusieurs personnes font remarquer qu'à la condition qu'il concerne l'ensemble des élèves le scénario d'un échange sans voyage pourrait recevoir leur aval.

La deuxième proposition reprend le 1^{er} volet du projet augmenté d'un séjour à Londres pour visiter la ville et rencontrer les correspondants britanniques. Ce séjour ne concernerait, lui aussi, que 49 élèves sélectionnés selon des critères de motivation.

Le Conseil d'Administration procède au vote des deux propositions.

- 1^{ère} proposition : 14 contre ; 2 abstentions ; 1 pour.
- 2^{ème} proposition : 13 contre ; 4 abstentions.

Mme Desjardins n'étant pas présente pour apporter les précisions nécessaires aux membres du C.A. et justifier ces choix, le Conseil d'Administration précise que ces propositions sont rejetées en l'état et demande que des réponses soient apportées aux nombreuses questions soulevées.

Une fois ces propositions précisées, elles pourront être représentées pour un vote ultérieur.

2.2/ Projet de séjour à Londres pour les élèves de 3^{ème} euro présenté par M. Sabi, professeur d'anglais

M. Sabi présente les enjeux de ce séjour. Il se déroulera à Londres du mercredi 6 au samedi 9 mai 2015. Il concernera les élèves de la 3^{ème} RI ainsi que 11 élèves de la 3^{ème} européenne. 6 élèves bénéficiant déjà d'un voyage à Berlin n'y participeraient pas ; ceci à la fois dans un souci d'équité vis-à-vis de certains de leurs camarades qui ne participent à aucun séjour et également pour ne pas occasionner trop d'absences dans la même année scolaire. M. Sabi fait remarquer qu'ainsi conçu le voyage impacte peu les



enseignements puisque les élèves ne manqueront qu'une journée d'école (le jeudi 7 mai) et qu'à ce titre il serait tout à fait disposé à emmener également ces 6 élèves. Il s'agit d'un voyage à thème sur le théâtre élizabéthain et Shakespeare, incluant notamment la visite du Globe Theater. L'hébergement se fera en Auberge de Jeunesse dans le centre de Londres, près du British Museum.

Les enseignants dans leur majorité expriment le souhait qu'aucun élève ne parte trois fois en voyage scolaire dans l'année car une telle succession d'absences perturbe considérablement la fin de l'année scolaire. Pour mémoire, les séjours des 3èmes en Auvergne se dérouleront du 11 au 16 mai et du 18 au 22 mai. Le séjour à Berlin aura quant à lui lieu du 13 au 18 avril 2014.

Les parents font également remarquer que la charge financière de 3 voyages sur une année scolaire est excessive pour beaucoup de familles.

En règle générale, M. Del Medico souhaite qu'à l'avenir les familles soient informées des futurs voyages de leurs enfants beaucoup plus en amont de façon à ce qu'elles puissent en anticiper l'impact financier dans le budget familial.

Ces restrictions étant émises, le principe du voyage pour les élèves ne bénéficiant pas du voyage à Berlin est adopté à l'unanimité (17 membres présents). Le budget sera présenté lors du prochain conseil d'administration.

M. Sabi précise, pour information, que ce budget devrait se situer aux environs de 250 " maximum par élève, pour 3 nuits et 4 jours sur place.

2.3/ Projet de séjour à Cologne présenté par Mme Stumpfien, professeure d'Allemand :

Mme Stumpfien projette un voyage à Cologne avec les 14 élèves germanistes des classes de 4ème.

Elle envisage un déplacement en Thalys pour un séjour de 2 nuits et 3 jours sur place. L'hébergement se fera en Auberge de Jeunesse où il est possible de prendre également les repas. Le projet pédagogique inclut la visite du Musée romain de Cologne avec la participation à un atelier de mosaïque, une visite guidée de la ville, l'ascension de la tour de la Cathédrale ainsi qu'éventuellement la visite de Musées municipaux dont l'accès est gratuit pour les scolaires.

Le coût estimatif du voyage serait de 230 " par élève.

La date du voyage n'est pas encore déterminée. Elle dépendra des contraintes scolaires (devoirs communs blancs), du calendrier retenu pour les autres voyages et des tarifs de train. Il se déroulera en avril, début mai ou courant juin (à compter du 10). C'est cette dernière date qui obtient les faveurs les plus larges des membres du conseil.

Le principe du voyage est adopté à l'unanimité (17 membres présents). Le budget sera présenté lors du prochain conseil d'administration.

II - AFFAIRES MATERIELLES ET FINANCIERES

1/ Répartition de la dotation complémentaire de 3540 € allouée par le Conseil Général.

Il s'agit d'une somme versée en collège en raison de sa bonne gestion financière. M. Del Medico salue, à cet égard, le travail de son prédécesseur et de Mme Agnolet.

Cette dotation exceptionnelle doit être allouée à la pédagogie (service AP).

Mme Agnolet propose d'en utiliser une partie pour passer une commande supplémentaire de papier et de petites fournitures dont la consommation excède celle de l'an passée (et donc celle budgétée). Le Conseil d'Administration alloue une somme de 600 " à ce poste.

M. Del Medico propose par ailleurs que soit restitué au CDI un crédit de 400 " que Mme Quenum avait



concéder l'an dernier pour le financement non programmé des prix remis aux élèves en fin d'année scolaire. Le Conseil d'Administration alloue une somme de 400 " au CDI.

Enfin, M. Del Médico propose de financer l'achat de microscopes supplémentaires pour l'enseignement des SVT. Le Conseil d'Administration alloue une somme de 500" à cet effet.

La somme restante (2040 ") sera utilisée lors de l'élaboration du prochain budget pour financer les crédits pédagogiques. Ce qui ne sera pas consommé tombera dans les fonds de réserve et pourra être utilisé ultérieurement.

La répartition ainsi proposée est adoptée à l'unanimité des membres présents (17).

2/ Restauration scolaire

Circulaire du Conseil Général 93 sur la restauration scolaire (cf. Pièce jointe)

Isabelle Adrey s'adresse au nom des parents élus et membres de la FCPE et se dit scandalisée par la note du Conseil Général relative à la non distribution des repas aux enfants dont les parents n'auront pas payé la cantine. Si elle déplore qu'aucun représentant du Conseil Général ne soit pas là pour en débattre, il précise cependant qu'il convient de ne pas diaboliser les intentions de la collectivité. Il rappelle que tout est fait par le département pour aider les familles dans le besoin. Mme Agnolet rappelle à ce sujet qu'il existe une batterie d'aides pour les familles en difficulté permettant de baisser considérablement le coût de la cantine jusqu'à 0,30 " par repas ou la gratuité pour d'autres. En fait, la menace de ne pas servir de repas à des enfants dont les parents n'auraient pas payé la cantine pèse davantage sur les familles qui sont largement solvables mais parfois négligentes sur le plan administratif.

20h10 : départ de Mme Aït-Ali

M. Del Medico rappelle qu'en matière d'accès à la demi-pension chaque établissement est à même d'appliquer plus ou moins strictement cette consigne. Il précise qu'à Berthelot il n'a jamais été choisi d'exclure un enfant pour des problèmes de non-paiement et qu'il n'a pas l'intention d'agir autrement en la matière.

3/ Travaux

Mr Del Medico précise que le projet d'une réfection globale des classes de SVT est abandonné, car il existe un autre projet à long terme de réfection du collège entier. Cependant, l'isolation des plafonds des classes de SVT a été tout de même réalisée. La cage d'escalier du gymnase a également fait l'objet d'une rénovation partielle. Du carrelage a été posé au sol et sur les murs et des travaux de peinture sont programmés pour le mois de décembre.

20h20 : Départ de Mme Adrey

Mme Carcassa rappelle qu'une porte est endommagée et un tapis manque, présentant un danger potentiel. La faute en incombant aux entreprises responsables du chantier, M. Del Medico et Mme Agnolet indiquent qu'une demande a été adressée sur ce point au conseil général.

III É QUESTIONS DIVERSES

1/ Mr Alves demande la possibilité de pouvoir utiliser des **tablettes tactiles en Wifi** pour les cours de EPS. Mme Bourgou dit ne pas être favorable pour l'instant à du Wifi accessible à tout le monde, et notamment aux élèves. Elle propose une clé 3G à l'attention des professeurs de EPS, ce qui est approuvé par les professeurs concernés.

M. Del Medico rappelle, pour sa part, la position du Conseil général en matière de Wifi : la collectivité reste prudente sur l'usage du wifi dans les collèges et dans ce contexte le département ne prend pas la responsabilité d'implémenter des bornes wifi mais plutôt d'équiper en chariot mobile avec wifi. Les chariots intègre un hub wifi limité qui ne reconnaît que les terminaux (pc portables ou tablettes) d'une salle ou d'un



lieu donné. Il s'agit ainsi d'un wifi « maîtrisé » car il y a la présence d'un interrupteur qui permet de lancer le wifi uniquement en cas d'utilisation. En revanche, le département ne voit pas d'inconvénient à l'installation d'une borne wifi placée sous la responsabilité du chef d'établissement et votée en CA.

2/ Les parents évoquent des problèmes concernant le **paiement des cantines**, certains parents se retrouvant avec des factures ne correspondant plus à leur situation. Par ailleurs est soulevé le problème de la cantine « à la carte », car certains élèves voudraient pouvoir y aller certains jours et pas d'autres.

Mme Agnolet rappelle que sur 355 élèves, 199 bénéficient d'une aide. En outre, les 156 familles non aidées peuvent l'être en cours d'année si leur situation évolue. Mme Courtois rapporte que les coupons du Conseil Général ne sont pas toujours envoyés à temps, ou perdus, ce qui pose un lourd préjudice financier aux familles concernées. Mr Alves demande pourquoi le Conseil Général ne fournit tout simplement pas la liste des élèves bénéficiaires pour aider le margement.

Mr Del Medico demande aux parents de se rapprocher des services concernés en cas de problème et de faire confiance au personnel de l'établissement quant au suivi de chaque dossier.

En outre, le prélèvement automatique pratiqué dans d'autres collèges est supposé illégal. Mr Del Medico estime qu'il vaut mieux rester sur la formule actuelle, plus souple et permettant de réagir au cas par cas, notamment s'il s'agit de retarder ou de différer un paiement par exemple.

Concernant la cantine au jour le jour (modification du forfait 4 jours), Mr Del Medico rappelle son intention de mettre en place en janvier un groupe de travail sur ce sujet avec les parents, pour avoir une réflexion. Interrogé, il précise que le service comptabilité n'est pas favorable à une modification du forfait existant. Par ailleurs, Mme Bourgou rappelle qu'une modification du forfait 4 jours poserait également le problème de la sécurité et des flux ingérables des élèves.

Mr Rideau intervient pour expliquer que selon lui les formules « au forfait » dans les lycées aboutissent à un prix du repas plus élevé.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 20h45.